

Ecrans Géants à LEDs

Quel impact sur la sécurité routière ?

La publicité et les enseignes dynamiques sont largement présentes dans le paysage urbain et il est donc légitime que certaines collectivités se posent la question de leur impact éventuel sur la sécurité routière.

Aperçu du décret du 11 février 1976 (76-148) :

Fondement du décret

« **La liberté de l'affichage publicitaire ne peut normalement s'exercer que dans les limites qui procèdent de motifs d'ordre public au sens le plus général du terme ...** De nombreuses dispositions ont donc été prises ... pour lutter contre les abus et protéger des intérêts publics au nombre desquels figure notamment la sécurité de la circulation routière ... **C'est cette préoccupation de sécurité routière ... qui se fixe pour objectif ... de protéger l'usager contre les sollicitations d'attention dangereuses pour la circulation.** »

Article R418-6

« Hors agglomération, ... les enseignes publicitaires ... visibles des routes nationales, des chemins départementaux et des voies communales sont interdites de part et d'autre de celles-ci sur une largeur de 20 mètres mesurée à partir des bords extérieurs de la chaussée. Toutefois **cette interdiction ne s'applique pas aux enseignes publicitaires ... qui, ne gênant pas la perception de la signalisation routière et ne présentant aucun danger pour la sécurité de la circulation,** satisfont aux conditions de surface et d'implantation fixées par arrêté conjoint du ministère de l'intérieur et du ministre chargé de l'équipement. »

Article R418-7

« En agglomération, ... les enseignes publicitaires visibles d'une autoroute ou d'une route express sont interdites, de part et d'autre de celles-ci, sur une largeur de 40 mètres mesurée à partir du bord extérieur de chaque chaussée. **Toutefois, l'autorité investie du pouvoir de police peut les autoriser dans les limites et aux conditions qu'elle prescrit.** Hors agglomération, la publicité et les enseignes publicitaires visibles d'une autoroute ou d'une route express sont interdites de part et d'autre de celles-ci, sur une largeur de 200 mètres mesurée à partir du bord extérieur de chaque chaussée. »

Selon Mediabuyerplanner, les panneaux géants d'affichage dynamiques au bord des routes sont sans danger pour les conducteurs

(source revue Mediabuyerplanner, revue internationale sur la stratégie & les technologies des médias / 12 juillet 2007) Article original <http://www.mediabuyerplanner.com/2007/07/11/research-shows-digital-billboards-safe-for-drivers/>

La nouvelle étude de la Fondation pour la recherche et l'éducation sur la publicité en extérieur a montré que les panneaux d'affichage dynamique ne sont pas plus dangereux que les affiches traditionnelles. L'association pour la publicité en extérieur d'Amérique a dévoilé deux études, une qui a analysé la corrélation entre la présence de panneaux d'affichage dynamique et les accidents de trafic et une autre qui a examiné le comportement des conducteurs.

Les études arrivent à un moment où les fabricants d'afficheurs LEDs construisent des panneaux d'affichage dynamique en extérieur sur lesquels des images statiques s'enchaînent toutes les 6 à 8 secondes. Au cours des dernières années, 500 panneaux géants d'affichage dynamique ont été mis en place. Tantala, une société de consultants en technologie, n'a trouvé **aucun rapport statistique entre la présence de panneaux géants d'affichage dynamique au bord des routes et les accidents de trafic**. Une deuxième étude entreprise par le centre pour la recherche sur la sécurité des véhicules à moteur à l'institut du transport de la technologie de Virginie a conclu que **les panneaux d'affichage dynamique étaient «neutres en terme de sûreté» se basant sur une étude des mouvements du regard**. Les résultats n'ont montré aucune différence dans les «modèles de regard» ou la fréquence globale des regards entre les panneaux numériques et traditionnels. Bien que la durée du regard des conducteurs soit plus longue pour les panneaux d'affichage dynamique, le temps moyen de durée du regard était de moins d'une seconde, généralement considérée comme une durée acceptable pour un coup d'œil hors de la route.

L'OAAA (Outdoor Advertising Association of America) a entre autre souligné l'avantage public en termes de sûreté que les panneaux d'affichage dynamique peuvent fournir :
recherche de fugitifs, d'enfants perdus, alertes météorologiques, alertes chimiques ...

CONCLUSION

L'affichage dynamique lorsqu'il est bien pensé en terme d'emplacement et de contenu, est aussi inoffensif pour les automobilistes que l'affichage papier ou la signalisation routière. De plus, utilisé à bon escient, il peut fournir aux collectivités locales un outil de sécurité publique particulièrement performant.